

REGLEMENT DU “WATER PARK”

Article n.1 - Dispositions

L'achat et la possession subséquente d'un ticket implique la connaissance, le respect et l'acceptation, par le client, de toutes les règles énumérées dans le présent règlement. Le client qui entre dans le “Water Park” s'engage à respecter toutes les règles énoncées dans le présent règlement. Le “Water Park” est une structure flottante composée de modules de différents jeux gonflables maintenus sous pression avec la valve et ancrés dans l'eau.

- Tous les clients du “Water Park” doivent savoir nager ;
- Si l'enfant, même sachant nager, ne parvient pas seul à se remettre aux jeux lorsqu'il tombe en eau, la présence d'un parent est nécessaire pour aider son enfant à reprendre ses jeux et à jouer en toute sécurité.
- L'entrée du “Water Park” n'est autorisée que pour les clients ayant une condition physique saine et robuste : pour cette raison, le “Water Park” n'est pas autorisé à accueillir des personnes souffrant de troubles moteurs ou de problèmes neurologiques ;
- Il est conseillé de porter une chemise à manches courtes avant de porter un gilet de sauvetage (conseils donnés à la fois

pour éviter les irritations de la peau dues au frottement du gilet de sauvetage sur la peau et pour des raisons d'hygiène).

Art.2 - Entrée pour adultes

Les adultes peuvent entrer et jouer dans le “Water Park” de la même manière et avec les coûts prévus pour les enfants ; même lorsque le parent n'intervient que pour aider son enfant, pour le parent est fourni le même coût du ticket ; dans ce cas, le parent doit avoir une capacité de nager et de motricité appropriée, afin de pouvoir aider son enfant, sous sa propre responsabilité, en toute sécurité.

Article 3 - Obligations et Comportement

- Le client du “Water Park” doit se comporter de manière à ne pas mettre sa propre sécurité et celle des autres clients en danger (par exemple, il est formellement interdit de glisser sur les autres clients, de pousser d'autres clients et tout autre comportement pas civilisé);
- Pour accéder au “Water Park”, il est obligatoire pour tout le monde de payer le ticket en fonction du tarif prévu et de respecter les horaires prévus ;

- Il est obligatoire pour tous d'utiliser des aides à la flottabilité (life jackets de 50 newton) que l'entreprise, le prestataire de services, offre gratuitement à ses clients, exclusivement pour une utilisation dans le "Water Park". Les gilets de sauvetage doivent être fournis par le personnel du "Water Park" avant de participer aux jeux.

À la fin du quart de travail, le gilet de sauvetage doit être retiré par le personnel du "Water Park" et dans tous les cas, le gilet de sauvetage doit toujours être rendu à la fin de son tour de jeu. Lorsque le client se trouve dehors du "Water Park", avant le terme de propre tour parce que il ne veut pas plus jouer, il devra obligatoirement remettre la veste de sauvetage en mettant ainsi fin à son tour de jeu.

Article 4 - Interdictions

- Il est strictement interdit plonger depuis les jeux;
- Il est interdit de nager sous les jeux gonflables;
- Le gilet de sauvetage livré par l'équipe des jeux (reçu après le paiement du ticket) est strictement personnel et incessible : il est interdit de céder le gilet de sauvetage à des tiers et même l'échange temporaire implique le retrait et l'annulation immédiates du ticket;

- Il est interdit de retirer le gilet de sauvetage pendant que vous êtes sur le “Water Park”: si des ajustements sont nécessaires, informez le personnel du “Water Park” qu'ils procéderont immédiatement à des ajustements ou les remplaceront;
- Il est absolument interdit, pendant les heures de fermeture au public, d'entrer dans le “Water Park”: en cas d'entrée non autorisée, le “Water Park” étant un espace privé, le prestataire de services du “Water Park” se réserve le droit d'agir légalement contre le délinquant;
- Il est interdit de soutenir eux-mêmes sur les bouées flottantes jaunes de forme tubulaire : elles servent uniquement à délimiter l'espace aquatique du “Water Park”;
- Il est interdit d'entrer dans le “Water Park” avec des colliers, des boucles d'oreilles, des montres, des bouteilles, des cannettes, de la nourriture, choses dangereux et interdits par la loi et tout objet non autorisé par le personnel responsable du “Water Park” et de la sécurité;
- Il est interdit d'amener des animaux sur le “Water Park”

Article 5 - Responsabilité et Imprévisibilité

- Le directeur du “Water Park” est responsable du bon service, du bon fonctionnement et du contrôle pour la sécurité de la structure gonflable : à cette fin, le directeur et le personnel au service s’engage à faire respecter le règlement ;
- Pour des raisons de sécurité, le client doit suivre aucunes recommandations par le personnel de la sécurité et de la gestion des services “Water Park”.
- Même si l'entreprise qui fournit le service des jeux du “Water Park” garantit le maximum de la sécurité à ses clients on n'assume pas la responsabilité totale de la sécurité de la personne physique : dans un jeu de cette nature la possibilité d'accident et blessure est intrinsèque à ce type de jeux et échappe au contrôle humain. Le client qui utilise le “Water Park” est conscient et accepte la possibilité d'un certain degré d'accident : ce niveau d'accident, bien que statistiquement très réduit, n'est pas nul et ne peut pas être prévu par le personnel du “Water Park”. Les parents des clients qui utilisent le “Water Park” s’assument l'entière responsabilité du degré d'accident susmentionné. Par conséquent, la société qui fournit ce service du “Water Park” est totalement exonérée par toutes les responsabilités pour les dommages causés par les accidents susmentionnés. Un exemple des accidents

mentionnés ci-dessus sont : les distorsions ou blessures résultant de chutes, les coups aux chevilles dus à des collisions entre clients et tout événement accidentel causé par imprudence, incompetence ou non-respect des règles énumérées dans le présent règlement.

Article 6 - Sécurité et Privacy

- Tous l'espace périmètres d'eau ou se trouve le "Water Park", pour raison de sécurité, sera soumis à vidéosurveillance selon les dispositions des lois en vigueur ;
- En raison de mauvaises conditions météorologiques, le responsable de la sécurité des jeux peut décider de fermer temporairement ou pour toute la journée le "Water Park" et ceci pour établir une politique de gestion de risques de sécurité. Il incombe au directeur décider quand il sera possible de niveau l'accès au "Water Park" à nos clients.